

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 février 2024

Présent(e)s : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Jérémy VALANCE, Edouard MAILLARD, Gérard VOIRIN, Bruno HURIOT, Mathilde BERTRAND, Dominique THOMAS, Silvia ROPA, Janine TRELAT, Christine MARCHAL LABAYE, Magali GRANGY, Christelle LOMBARD,

Secrétaire de séance : Francis GUILLET

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2023

Unanimité

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n°20/2020 du 08/06/2020)

Unanimité

3. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n°73/2023 du 30/10/2023)

Unanimité

4. Compte de gestion et compte administratif – Exercice 2023

Compte de gestion 2023 : le compte de gestion doit être conforme au compte administratif. Après vérification par le secrétariat de mairie, la conformité est constatée.

Unanimité

Compte administratif 2023 : le compte administratif enregistre les opérations financières telles qu'elles se sont effectivement réalisées. Au 31 décembre 2023, les résultats sont les suivants :

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| Solde d'exécution | 123 319,64 € | 840 015,37 € | 963 335,01 € |
| Résultat reporté N-1 | 215 816,56 € | -285 050,53 € | -69 233,97 € |
| Résultat de clôture | 339 136,20 € | 554 964,84 € | 894 101,04 € |
| Restes à réaliser | 0,00 € | -683 133,00 € | -683 133,00 € |
| <i>Recettes</i> | | 849 437,00 € | 849 437,00 € |
| <i>Dépenses</i> | | 1 532 570,00 € | 1 532 570,00 € |
| RESULTAT GENERAL | 339 136,20 € | -128 168,16 € | 210 968,04 € |

Unanimité

5. Rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire avec création d'une chaufferie bois centralisée pour divers bâtiments publics – Avenants

Monsieur le Maire précise que les travaux liés au marché public correspondant ont débuté au mois d'octobre 2023. De premiers avenants sont à formaliser :

- Lot 1 : Démolition – Maçonnerie – VRD : + 1 010,00 € HT et + 1 435,00 € HT,
- Lot 8 : Plomberie – Sanitaire : + 1 895,22 € HT
- Lot 9 : Chauffage – Ventilation : + 2 739,50 € HT
- Lot 10 : Electricité – Courant faible : + 3 215,75 € HT et + 1 162,00 € HT

Unanimité

6. Projet de création d'un pôle loisirs et sportifs de plein-air – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Mirecourt Dompain

Monsieur le Maire précise que la délibération du 3 juillet 2023 est justifiée pour la demande de fonds de concours. Il n'y a donc pas de délibération à prendre.

7. Déclassement du bâtiment du tennis couvert

Au 1^{er} janvier 2024, les équipements « tennis » couvert et extérieur situés route d'Epinal à Mattaincourt ont été rétrocédés par la Communauté de Communes Mirecourt Dompain au regard de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire.

Au regard du projet mené sur le site concerné d'un pôle loisirs et sports de plein-air ne conservant pas les équipements vieillissants désignés ci-dessus, il est proposé de constater :

- la désaffectation du bâtiment du tennis couvert et les deux courts extérieurs pour une surface de 2 018 m² situé sur la parcelle cadastrée section AC 224, en tant qu'ils ne sont plus utilisés et qu'ils ne sont plus pas ouverts au public ;
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Unanimité

8. Débat d'orientations budgétaires 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les orientations budgétaires pour l'année 2024 dont les grandes lignes de la stratégie budgétaire sont :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition ;
- Conforter le soutien financier aux secteurs associatif et social ;
- Conserver l'offre de services publics ;

- Maîtriser au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement en associant étroitement tous les agents de la collectivité ;
- Investir, en priorisant notamment les projets en faveur de la sobriété énergétique et de la transition écologique.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2024.

9. Ouverture, par anticipation, de crédits budgétaires en section d'investissement

Le point est supprimé de l'ordre du jour.

10. Programme de plantation en forêt communale

Monsieur le Maire présente le programme de plantation en enrichissement, par placeaux, pour la parcelle touchée par les scolytes. L'appel à projets France 2030 comporte un volet renouvellement forestier et la commune peut bénéficier d'un soutien financier important via l'accompagnement des services de l'ONF. Le montant du programme s'élève à : 35 360,00 € HT, prestations intellectuelles comprises.

Unanimité

11. Dispositif de bon d'achat pour naissance

Il est proposé d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20 € en produits « nouveau-né » dans la pharmacie à Mattaincourt lors de la naissance d'un enfant dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal. Droit ouvert pendant 6 mois à compter de la naissance.

Unanimité

12. Restaurant scolaire : prix de fourniture de repas et prix du service

Le point est supprimé de l'ordre du jour.

13. Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société SPL-XDemat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est actionnaire de cette société et il lui propose d'approuver le renouvellement de la convention de prestations intégrées entre la collectivité et la société SPL-XDEMAT pour une durée de 5 ans afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires.

Unanimité

14. Délégation au Maire pour l'admission en non-valeur des créances des faibles montants

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Pour les communes, ce seuil est de 100 €.

Unanimité

15. Motion : constat de la déliquescence des services de santé

Monsieur le Maire présente une motion de l'Association des Maires des Vosges afin de demander aux pouvoirs publics que des mesures fortes soient prises pour rétablir l'équité territoriale en matière de santé.

Unanimité

16. Tarifs préférentiels de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire précise qu'il convient de reprendre la délibération n°36/2022 en date du 04/07/2022 pour préciser que le tarif préférentiel s'applique aux adhérents des structures visées dans cette délibération.

Unanimité

17. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2022

Monsieur le Maire présente le rapport annuel public sur le prix et la qualité de l'eau par le Syndicat d'Eau Potable de la Région Mirecurtienne.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication.

18. Point supplémentaire : loyer du logement communal rue Louis Pasteur

Monsieur le Maire propose de figer le loyer à 457,79 € de la locataire du logement communal situé au 9 rue Louis Pasteur jusqu'à la résiliation du bail par l'une ou l'autre des parties, proposition justifiée au regard des loyers pratiqués pour les autres logements communaux et par une accessibilité réduite pour cette personne âgée.

Unanimité

Informations diverses :

- Présentation du bilan des dispositifs enfance/jeunesse 2023 :

Le déploiement des dispositifs de solidarité à destination de l'enfance/jeunesse représente, pour 2023, 3 189,00 € de redistribution :

Bourse au permis de conduire (7 jeunes) : 2 450,00 €,

Aide à la pratique d'une activité sportive, culturelle ou valorisation de l'engagement citoyen (12 bénéficiaires) : 514,00 €,

Vacances pour tous (6 bénéficiaires) : 115,00 € (hors colos apprenantes),

Lauréats brevet et baccalauréat (8 bons remis/5 utilisés) : 110,00 €.

- Certificats d'économies d'énergies pour le café multi-services :

Une somme de 3 886,89 € a été versée à la collectivité mattaincurtienne dans le cadre de la valorisation de dépenses d'efficacité énergétique au sein du local commercial.

- Point de situation sur le café multi-services

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré un représentant de « 1 000 cafés » le 9 février dernier. Des solutions de réouverture sont étudiées et seront présentées dans les prochaines semaines aux élus municipaux.

- Document unique des risques professionnels

Monsieur le Maire indique aux élus municipaux que le Centre de Gestion de Vosges a rendu le rapport concernant le document unique des risques professionnels.